

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 82858 du 23 décembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1525454S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 77961 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525363S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2016:

Collet, Daniel Nigend : 118 880 Numéro de livret de solde : 5 220 831

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2016:

Robin, Emmanuel Nigend : 147 643 Numéro de livret de solde : 8 005 680

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2016:

Marmoing, Éric Nigend : 141 145 Numéro de livret de solde : 8 001 067

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2016:

Hérigault, Frédéric Nigend : 201 865 Numéro de livret de solde : 8 044 156

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 décembre 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles
de la gendarmerie nationale,
A. GIORGIS*